

COMMUNE DE FAYE SUR ARDIN

Séance du 7 Mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Faye sur Ardin régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle « Espace Magnolia » en réunion ordinaire.

Présents : MICOU Corine, AUDEBERT Claude, LUCAS Franck, GODILLON Thierry, BAUDOIN Wilfried, ANQUETIL Sébastien, TRAMAUX Julien, BERTAUD Chantal, MACOUIN Martine, RIMBEAU Jean-François, BOUTINEAU Francis, BONNET Guillaume.

Excusés : RENAULT Françoise, ALLOUCHE Cédric

Absents : POIRAUDEAU Frédéric

Le Conseil municipal a choisi pour secrétaire, Madame MACOUIN Martine. Madame le Maire ouvre la séance et demande à Madame MACOUIN Martine de donner lecture du précédent procès-verbal.

ORDRE DU JOUR

- Délibération concernant « le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie »
 - Délibération validant la convention de mise à disposition d'un local au chasseur
 - Délibération concernant la rétrocession d'une portion de parcelle de terrain à Monsieur Thorrée
 - Délibération validant la convention pour le remboursement des frais de fonctionnement du local CIS de l'Autize
 - Devis travaux dans les sanitaires de l'école
 - Tours des élections présidentielles des 10 et 24 avril 2021
 - Déterminer une date pour l'inauguration de l'aménagement des jeux au terrain de sport
 - Mise en place d'Intramuros
 - Questions diverses
-

Madame le Maire demande si elle peut ajouter un sujet à la réunion :

- Voirie 2022

DCM - 2022 - 007 : Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI)

Vu l'arrêté préfectoral n°22-2017 du 07/07/2017 portant règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI),

Vu la nécessité pour les collectivités de procéder à une analyse des risques en vue de la mise en place de la défense contre les incendies sur le territoire communal,

La commune a participé au groupement de commande initié par le Syndicat des Eaux de la Gatine pour réaliser le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI).

Le service prévention du SDIS 79 a adressé une convention de partenariat pour réaliser le SCDECI. Le prix de l'étude est fixé à 3 139.50 €.

Le plan de financement de l'étude est le suivant :

- Fonds propres de la commune : 3 139.50 €

Après délibération, le conseil municipal :

- ✓ Autorise le maire pour solliciter les financements figurant dans le plan de financement
- ✓ Autorise le maire à signer la convention de partenariat avec le SDIS79

DCM - 2022 - 008 : Convention d'un local communal à l'ACCA de Faye sur Ardin

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, madame le Maire a donné lecture de la proposition de convention qui devait être proposée à l'ACCA de Faye sur Ardin, pour la mise à disposition d'un bâtiment communal pour stockage de matériels. L'ACCA a pris connaissance du contenu du document et l'a validé, il reste à définir les parcelles qui seront entretenues par l'ACCA.

Après un échange, le conseil municipal, il a été défini les parcelles qui seront entretenues par l'ACCA, ci-dessous :

ZO 1 La Simare d'une contenance de 0.7064

ZO 11 La Simare d'une contenance de 0.2948

ZV 37 Le Buisson de Faye d'une contenance de 4.64

ZV 44 Les Taluchauds d'une contenance de 1.83

ZW 16 La Vallée Dorée d'une contenance de 1.3

ZW 26 La combe du puits d'une contenance de 0.6963

Le conseil municipal missionne Madame le Maire pour signer la convention de mise à disposition avec les chasseurs

DCM - 2022 - 009 - Rétrocession d'une portion de la parcelle ZW 26 de terrain à Monsieur THORÉE Richard

Monsieur AUDEBERT Claude, adjoint au maire, informe qu'il s'est rendu à un rendez-vous pour le bornage d'une parcelle de terrain à proximité du terrain de moto-cross. Il a constaté sur place qu'il y avait une différence entre le plan du cadastre et la réalité du terrain. Effectivement il y a une boucle du circuit du terrain de moto-cross qui se situe sur une portion de parcelle de terrain communal. Ce terrain étant inculte il est décidé de le rétrocéder à titre gratuit à Monsieur THOREE Richard propriétaire du terrain de moto-cross, le numéro de la parcelle est le ZW 26 la surface rétrocédée est de 227 m². Le bornage est à la charge de Monsieur THORÉE et l'acte administratif sera rédigé par la commune.

DCM - 2022 - 0010 : Convention de remboursement des frais de fonctionnement du local du CIS de l'Autize

Madame le Maire rappelle que le local du CIS de l'Autize regroupant les pompiers volontaires des deux communes, Béceleuf et Faye sur Ardin, se situe sur la commune de Béceleuf. De ce fait la commune de Béceleuf règle les factures de fonctionnement, eau, électricité, téléphone. Tous les ans elle adresse un relevé des

factures réglées au cours de l'année et demande à la commune de Faye sur Ardin de participer à la hauteur de 50%.

Lors du dernier règlement le Trésor Public a demandé que soit fournie une convention, mais elle était inexistante.

La commune de Béceleuf a élaboré une convention et l'a soumise à Madame le Maire qui en donne lecture au conseil municipal.

Cette convention est adoptée, le conseil municipal autorise Madame le Maire à la signer.

DCM - 2022 - 0011 - Voirie communautaire 2022

Monsieur GODILLON Thierry, adjoint au maire, explique qu'il a fait le tour de la voirie avec Monsieur Jacky PELLETIER, technicien voirie de la communauté de communes, pour relever les routes ou chemins les plus endommagés.

Il avait été suggéré la pose d'un revêtement route d'Epannes, mais celle-ci avait été recouverte en enrobé donc pour le moment il suffit juste de boucher les trous ou de reprendre les tranchées lors des emplois partiels. Plusieurs autres voies auraient besoin d'être refaites dans le bourg, la route des Alleufs, le chemin de la Rue et la rue du Bougreau, mais cette année GEREDIS entreprend des travaux de renforcement du réseau basse tension et ces voiries seront concernées donc leur réfection est ajournée.

Il est proposé la réfection suivante :

- Section 1 - Route des Alleufs voie communautaire n° 2 hors agglomération, en tricouche de la Maisonnette à la limite de la commune en direction de St-Ouene pour un montant de 16 979,40 € TTC
- Section 2 - Route des Alleufs voie communautaire n° 2 hors agglomération en bicouche de la Maisonnette à revenir vers Faye jusqu'au niveau des travaux réalisés il y a quelques années, pour un montant de 23 261,04 € TTC
- Section 3 - Route des Alleufs voie communautaire n° 2 hors agglomération en bicouche de la Guilloterie jusqu'au niveau de travaux réalisés il y a quelques années, pour un montant de 11 427,90 € TTC
- Section 4 - Route des Alleufs voie communautaire n° 2 du carrefour de la route de Niort jusqu'au deuxième virage (partie non concernée par les travaux Gérédis) évaluation des travaux en enrobé 17 148,42 € TTC.
- L'installation du chantier du chantier s'élève à 424,20 € TTC.
-

Après avoir délibéré, le conseil municipal a décidé

De refaire la partie qui part de la Guilloterie vers St Ouene section 3 et de continuer sur la section 2 jusqu'à épuisement de l'enveloppe qui s'élève à 27 921,00 € travaux, comptée en TTC.

DCM - 2022 - 0011 - Renouvellement adhésion ID 79 et CAUE pour l'année 2022

Pour permettre d'être accompagné dans ses projets le conseil municipal décide de renouveler son adhésion à ID 79 et au CAUE pour l'année 2022, il souhaiterait que l'adhésion se renouvelle chaque année automatiquement.

QUESTIONS DIVERSES

Tours de garde Elections Présidentielles

LE 10 avril 2021 - 1^{ER} tour

De 8 h 00 à 10 h 30 : RENAULT - POIRAUDEAU - BOUTINEAU

De 10 H 30 O 13 H 00 : GODILLON - TRAMAUX - BONNET

De 13 h 00 à 15 h 30 : AUDEBERT - RIMBEAU - LUCAS

De 15 h 30 à 18 h 00 : MICOU - MACOUIN - BAUDOUIN

Le 24 avril 2021 - 2^{ème} tour

De 8 h 00 à 10 h 30 : AUDEBERT - ANQUETIL - BERTAUD

De 10 H 30 O 13 H 00 : ALLOUCHE - MACOUIN - BONNET

De 13 h 00 à 15 h 30 : RENAULT - POIRAUDEAU - LUCAS

De 15 h 30 à 18 h 00 : MICOU - RIMBEAU - BOUTINEAU

Inauguration jeux du terrain de sport et les travaux mille chantiers

Madame le Maire propose d'inaugurer l'aménagement de l'aire de jeux au terrain de sport et les travaux réalisés avec les subventions mille chantiers (piliers du de la cour de la mairie, portail école rue de la Maille d'Or et toiture cantine).

Etant donné que l'inauguration ne peut être réalisée pendant la période de campagne électorale mais que le conseil municipal souhaite que ce soit avant l'été, celle-ci a été fixée le 14 mai 2022.

Intramuros

Madame le Maire informe que les référents Intramuros ont suivi une formation et que l'application peut être installée par les habitants de la commune. Une note d'information sera adressée à chaque citoyen pour leur donner la marche à suivre

Boîte à livres

Un réfrigérateur a été récupéré pour être transformé en boîte à livres. Monsieur LUCAS Frank et Monsieur ALLOUCHE Cédric se sont chargés de la réalisation. Madame le Maire demande si quelqu'un serait intéressé pour la peindre, il est suggéré de demander à Madame BICHON Sonia.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

MICOU Corine		ANQUETIL Sébastien	
AUDEBERT Claude		ALLOUCHE Cédric	Excusé
LUCAS Franck		BERTAUD Chantal	
GODILLON Thierry		MACOUIN Martine	
BONNET Guillaume		RIMBEAU Jean-François	
BAUDOIN Wilfried		BOUTINEAU Francis	
TRAMAUX Julien		POIREAUDEAU Frédéric	Absent
RENAULT Françoise	Excusée		

Réunion du 7 mars 2022